

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2009

**Présents :** Denis GUITTON, Jocelyne DE TOMASI, Jean-Jacques MONTHULE, Alain CRESTAUX, Jean-Claude PROVOST, Claude BOUTELET, Sylvie PERENNES, Salvador GARCIA, Alain LEPAPE, Fabien DELVALLE, Henry LESOUT, Thérèse CORBIN, Gérard TOURNEUX, Christelle GAILLARD, Aline LECLERC, Jacques PHILIPPE, Alain BARTHE, Patrick VERDAVOINE.

**Absents représentés :** Frédéric MASSON, Julien MARRE, Marielle TRETON.

**Jocelyne DE TOMASI** est désignée secrétaire de séance

---

## AVANT CONSEIL

### INFORMATION SUR LES TRAVAUX DU CENTRE BOURG

**Denis GUITTON** accueille les représentants de la communauté de communes du canton de Rugles, présents ce soir pour la présentation du projet d'aménagement du centre bourg de Rugles.

**Françoise COMPAGNON**, Présidente de la communauté de communes du canton de Rugles, indique que le projet d'aménagement présenté a obtenu la validation de la Région et du Département.

**Dominique RENE**, Président de la section voirie, plus précisément attaché au volet technique de ce projet, se présente comme l'homme d'action et de terrain, qui, après avoir tiré les enseignements des travaux précédents, sera attentif à l'aspect sécurité de ce chantier.

**Sophie JOUBIN**, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Canton de Rugles.

**Christian DELILE**, Bureau d'études CPE « Consultants Paysage Environnement » en charge du projet, présente en détail le projet d'aménagement.

**Dominique RENE**, précise que l'aménagement de la place Foch a été visé par l'Architecte des Bâtiments de France qui a souhaitait l'implantation d'un muret séparant l'église et l'espace de la place.

**Alain BARTHE** demande si ce mur sera constitué des mêmes matériaux et de la même teinte que le sol.

**Denis GUITTON** fait remarquer que l'objectif de ce muret n'est pas d'être remarqué, mais de s'intégrer dans la perspective de la place.

**Christian DELILE** précise que ce mur sera constitué du même matériau mais dans un module différent.

**Dominique RENE** apporte quelques détails sur les matériaux et les teintes utilisées dans la réalisation de ce projet.

**Fabien DELVALLE** demande s'il est prévu un entourage aux abords du monument aux morts afin de le protéger des véhicules.

**Denis GUITTON** répond qu'il est possible d'envisager que les véhicules n'approchent pas le monument.

**Alain BARTHE** demande quel nombre de places l'espace peut désormais offrir.

**Denis GUITTON** répond que le but de la réhabilitation du centre du bourg est effectivement d'offrir plus de places de stationnement mais pas spécifiquement sur la place Foch.

**Fabien DELVALLE** s'interroge sur l'éclairage qui est proposé.

**Jean-Jacques MONTHULE** indique que les travaux d'électricité sont actuellement en cours.

**Denis GUITTON** fait observer que la rue Aristide Briand ne sera pas une rue rectiligne : cela représente la volonté d'offrir la possibilité de terrasses pour chaque établissement, dont la Pizzeria.

**Thérèse CORBIN** se dit satisfaite de cet obstacle naturel qui obligera les automobilistes à ralentir.

**Patrick VERDAVOINE** demande si la largeur des trottoirs permettra la circulation des poussettes.

**Christian DELILE** précise que les trottoirs respectent les normes imposées pour permettre la circulation piétonnière sur toute la longueur de la rue.

**Françoise COMPAGNON** rappelle que le projet a obtenu l'aval des partenaires financiers.

**Alain BARTHE** demande si le fleuriste pourra installer ces fleurs à l'extérieur de sa boutique.

**Denis GUITTON** dit qu'un espace suffisant est prévu.

**Alain BARTHE** souhaite connaître la date des travaux.

**Dominique RENE** annonce un démarrage en début d'année pour une durée minimum de 6 mois (hors congés).

**Claude BOUTELET** demande si les travaux seront réalisés par étape afin de permettre un accès permanent au centre ville.

**Christian DELILE** indique que le phasage des travaux sera intégré au cahier des charges des entreprises.

**Denis GUITTON** remercie les représentants de la communauté de communes du canton de Rugles pour leur présentation.

### Approbation du compte-rendu :

**Denis GUITTON** ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

### DEMISSION DE SYLVIE CHABE

**Denis GUITTON** donne lecture de la lettre de Sylvie CHABE faisant part de sa démission de son poste de conseillère municipale en raison d'une mutation professionnelle. Il souhaite réussite à Sylvie CHABE dans ces projets professionnels et privés.

## I PERIMETRE ET DROIT DE PREEMPTION POUR LA SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**Denis GUITTON**, n'ayant pas reçu les avis des chambres consulaires, propose de reporter cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

## II FISCALITE DIRECTE LOCALE -EXONERATION

**Jocelyne DE TOMASI** expose que les collectivités peuvent décider de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Elle expose que selon les dispositions de l'article 1469 A quater du code général des impôts qui permettent d'accorder aux mandataires des messageries de presse inscrits au Conseil supérieur des messageries de presse un abattement sur la base d'imposition à la taxe professionnelle de leur établissement principal.

Les entreprises doivent pouvoir justifier de leur qualité de diffuseur de presse pour bénéficier de cet allègement.

Lorsque l'abattement ramène la base d'imposition du diffuseur de presse en dessous de la base minimum de taxe professionnelle, celle-ci ne s'applique pas.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident d'accorder aux diffuseurs de presse, pour la part qui lui revient, un abattement sur la base d'imposition à la taxe professionnelle de leur établissement principal et chargent le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## III RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION – AMENAGEMENT DES BERGES – AVBENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX

**Jean-Claude PROVOST** expose que, dans le cadre des travaux d'aménagement des berges liés à la reconstruction de la station d'épuration, les services techniques du Conseil Général de l'Eure impose la diminution de la pente des berges à 30° partout où il n'y a pas de peuplier. Cela entraîne inmanquablement une augmentation du coût des travaux qui représente un avenant de 64 %, soit 17 850 €HT, ce qui porte le montant du marché à 45 838 €HT, au lieu de 27 988 € HT.

**Denis GUITTON** regrette que cette information relative à l'inclinaison des berges n'ait pas été signalée avant la constitution du marché de travaux.

**Patrick VERDAVOINE** indique que cette règle des 30° n'est pas spécifique au Conseil Général de l'Eure qui ne fait, dans ce cas, que d'appliquer le règlement et transmettre l'information à la collectivité.

La Commission d'Appel d'Offres réunit ce jour à 20 heures a émis un avis favorable à cette proposition.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

#### **IV RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT GERMAIN – 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

**Jean-Jacques MONTHULE** expose qu'après la 1<sup>ère</sup> tranche de restauration des vitraux étant désormais achevée, il est propose de poursuivre cette restauration. La 2<sup>ème</sup> tranche concerne 7 vitraux (dont 1 avec protection) pour un montant estimé à 24 795,29 €HT.

Le financement de la dépense de cette 2<sup>ème</sup> tranche serait assuré au moyen des ressources suivantes :

Subvention du Conseil Général de l'Eure 50 % de 24 795,29 €HT, soit	12 397,64 €
Fonds propres	12 397,64 €

**Alain BARTHE** fait remarquer qu'il est regrettable de ne pas pouvoir visiter l'église qui est désormais fermée.

**Thérèse CORBIN** répond que ce sujet sera prochainement abordé avec le nouveau prêtre nommé sur la paroisse.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le projet technique et le dispositif de financement, sollicitent l'inscription à un programme subventionné auprès du Conseil Général de l'Eure, disent que la dépense sera inscrite au budget 2010 de la Ville de Rugles, autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **V PRODUITS IRRECOUVRABLES**

**Jocelyne DE TOMASI** informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande de la Trésorerie pour admettre en non-valeur la somme de 536,23 €HT (TVA 24,47 € = 560,70 € TTC) sur le budget Eau et 387,85 € HT (TVA 21,16 € = 409,10 € TTC) sur le budget Assainissement

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à l'admission en non-valeur de ses créances, disent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'eau et l'assainissement et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## **V DECISIONS MODIFICATIVES**

**Jocelyne DE TOMASI** informe les membres du Conseil, qu'il convient de procéder à des décisions modificatives afin de porter les crédits nécessaires :

❖ Aux opérations comptables d'ordre suite à la cession du matériel « Roberine »

Recettes :

c) 2188 : + 7 622 €

Dépenses :

c) 675 : + 7 622 €

❖ Au paiement de l'acompte concernant la classe de neige

Dépenses :

c) 6251 : + 6 000 €

c) 678 : - 6 000 €

## **VI CHANGEMENT DE STATUT DE LA POSTE**

**Denis GUITTON** informe le conseil municipal qu'un projet de loi sera prochainement présenté au Parlement prévoyant le changement du statut de La Poste.

Les syndicats des personnels de La Poste souhaitent organiser une votation à ce sujet du 28 septembre au 03 Octobre prochain et ils demandent à la faire sur le territoire.

**Jean-Claude PROVOST** signale que certains préfets rejettent les décisions prises dans le cadre de ce projet.

**Denis GUITTON** précise qu'effectivement certaines délibérations de conseils municipaux font l'objet de refus de la part des préfectures. Il propose un projet de délibération.

**Jean-Claude PROVOST** soutient qu'il est très bien de disposer d'un service de distribution du courrier du lundi ou samedi.

**Patrick VERDAVOINE** indique qu'il est important que les communes se positionnent sur ce projet.

**Jean-Claude PROVOST** acquiesce.

**Jean-Jacques MONTHULE** fait remarquer qu'il est question d'un changement de statut de ce service.

**Patrick VERDAVOINE** souligne qu'il s'agit d'une privatisation dont l'impact sera très vite visible dans les petites communes.

**Alain BARTHE** fait observer que ce n'est pas le premier service public à être privatisé et qu'il ne faut pas se leurrer sur l'avenir : les prix vont augmenter et la concurrence sera de plus en plus féroce. Il rappelle que le courrier représente un lien social important à conserver. Il se rappelle, qu'à l'époque où le service financier est parti à Lyre, le Maire s'est dit content de la modernisation de ce service ; aujourd'hui, il pense que le conseil municipal, et tout un chacun, doit exprimer son attente.

**Jean-Jacques MONTHULE** dit que le service postal n'est pas toujours efficace et notamment qu'il y a toujours une file d'attente dans le bureau de poste.

**Patrick VERDAVOINE** répond que dans ce nouveau système, il sera nécessaire que les entreprises paient plus cher pour avoir leur courrier.

**Jocelyne DE TOMASI** signale qu'il faudrait peut être s'interroger sur la question suivante : pourquoi la majorité du courrier des entreprises circulent aujourd'hui par d'autres moyens que le service public de La Poste ?

**Alain BARTHE** fait remarquer qu'une banque a déjà fermée ces portes à Rugles.

**Claude BOUTELET** indique que la commune ne pouvait rien faire contre la décision de rentabilité de cette banque.

**Denis GUITTON** demande s'il a été annoncé une fermeture du bureau de poste.

**Alain BARTHE** répond par la négative.

**Denis GUITTON** rappelle alors qu'il s'agit du changement de statut de La Poste. Il précise que tout le monde est d'accord sur l'intérêt de maintenir le service et de le pérenniser, mais chacun semble diverger sur la façon de le financer. Il expose qu'il est possible de se dire : « qu'en cas de besoin financier, l'Etat paiera et que nos enfants rembourseront plus tard ; aujourd'hui, il s'agit de savoir de quelle façon il convient de financer un service sur notre territoire et si je ne suis pas capable de payer ce service avec mes impôts, pourquoi un privé le souhaitant, ne viendrait y mettre des fonds. » Il ajoute que même s'il gesticule moins que certains, lui et ses collègues font quand même des choses pour le maintien des activités. Concernant l'ouverture du statut, il n'y voit pas d'inconvénient ; par contre, s'il n'y avait plus de bureau de poste à Rugles, cela représenterait une vraie problématique en matière de lien social et de distribution du courrier. Il revient d'ailleurs sur le départ précédent d'une banque qui est partie après avoir bénéficié d'aides financières de l'Etat ; ce qu'il ne cautionne pas. S'il entendait dire que le bureau de poste de Rugles serait amené à fermer, il le défendrait. Il conclut en donnant l'exemple de l'Allemagne ou l'Autriche qui possèdent un service postal privatisé qui semble bien fonctionner.

**Patrick VERDAVOINE** dit qu'il est tout à fait d'accord avec l'exemple de délibération proposé.

**Denis GUITTON** indique que, dans un souci de clarté républicaine, il a souhaité communiquer l'exemple de délibération proposé par les représentants de La Poste mais qu'il proposera aux membres du conseil municipal une autre délibération qui retracera sa priorité de pérennisation du service postal.

Il regrette qu'aujourd'hui il semble manquer ½ emploi sur le bureau de Rugles alors qu'à la suite de sa rencontre avec le directeur du service postal du territoire, celui-ci lui avait annoncé que la réorganisation ne perturberait en rien le service pour les habitants. Il est donc favorable à pérenniser le service mais pas dans l'état actuel des choses.

**Patrick VERDAVOINE** fait remarquer que France Télécom a eut la même démarche et qu'aujourd'hui, il y a de moins et moins d'emplois ; même si l'on peut penser qu'un service public représente uniquement un problème financier, il nécessite du personnel.

**Denis GUITTON** donne l'exemple de l'hôpital et de la clinique : il n'a pourtant pas le sentiment que l'on soit soigné différemment dans l'un ou l'autre.

**Patrick VERDAVOINE** réplique qu'il s'agit d'un faux problème : les cliniques ne s'occupent que de ce qui est rentable, alors que l'hôpital prend tous les problèmes en charge même si cela n'est pas rentable (exemple : les maladies orphelines). Si le service postal se contente de développer la partie « finances » au détriment du courrier, les industriels seront emmenés à payer plus cher la partie « courrier ».

**Gérard TOURNEUX** fait remarquer qu'il se rend tous les jours dans le bureau de poste de la ville de L'Aigle ; il y est confronté à une longue attente, ce qu'il ne trouve pas justifié.

Les membres du Conseil Municipal réunis en séance, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- considérant l'importance du service postal sur notre territoire,
- soutiennent toute action visant à pérenniser le service postal pour tous, y compris en milieu rural.

## **VI QUESTIONS DIVERSES**

### **↪ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE (SIEGE)**

Le compte-rendu des décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE est affiché et disponible en mairie.

Le SIEGE réalise par ailleurs, les travaux d'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques et d'éclairage public en vue de l'aménagement du centre bourg.

### **↪ REMERCIEMENTS**

Famille LANTERI à l'occasion du décès de Mme Andrée LEMESLE

### **↪ DESSERTE PAR BUS**

**Denis GUITTON** trouve regrettable que la presse publie une page presque complète sur la suppression d'une navette vers le marché de L'Aigle. Il précise que la municipalité soutient le commerce local et que, pour les autres services, il existe toujours une

desserte vers la ville de L'Aigle qui est assurée par le bus du Conseil Général de l'Eure **tous les jours** aux horaires suivants :

Rugles : 10h11 – L'Aigle (Foyer) 12h20

Rappel : le marché de Rugles a lieu chaque samedi matin

#### ↳ **REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

**Denis GUITTON** donne quelques informations sur le projet de réforme de la taxe professionnelle.

Pour remplacer la TP dès 2010, il est envisagé une cotisation économique territoriale (CET) assise d'une part sur la valeur locative des bâtiments des entreprises et d'autre part sur leur valeur ajoutée.

L'Association des Maires de France, ainsi que les différentes associations représentant les élus locaux suivent de très près ce dossier afin de préserver au moins l'équilibre financier des collectivités territoriales.

#### ↳ **ANTENNES DE RADIO COMMUNICATION – IMMEUBLE DES 4 VENTS**

**Denis GUITTON** donne connaissance du rapport de mesures de champ électromagnétique concernant les mesures effectuées au Petit Hanoy, dont le résultat est de 2,9 V/m, soit 13,4 fois inférieur au seuil limite d'exposition le plus faible (28 V/m).

#### ↳ **GRIPPE H1N1**

**Denis GUITTON** informe qu'en cas de pandémie grippale, la Ville de Rugles a pris les mesures préventives nécessaires et a mis en place le plan de continuité d'activité qui permettra le maintien des services municipaux essentiels malgré l'absentéisme qui résulterait de la pandémie.

### **TOUR DE TABLE**

**Denis GUITTON** donne lecture du courrier de Julien MARRE concernant le stade municipal, l'association C.A.F RISL'ADVENTURE et communique la date de l'assemblée générale de cette association.

**Alain CRESTAUX** précise qu'un bureau de contrôle vérifie régulièrement les installations sportives.

**Patrick VERDAVOINE** suggère d'informer le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) du problème de l'association.

**Thérèse CORBIN** signale qu'un véhicule est régulièrement stationné devant le n° 2 rue Georges Clemenceau, ce qui gêne la visibilité des automobilistes arrivant de la rue de l'Hôpital.

**Denis GUITTON** se charge d'informer le propriétaire du véhicule.

**Alain LEPAPE** fait remarquer que les graffitis sont de plus en plus nombreux sur le mur du cimetière.

**Denis GUITTON** indique que la commission travaux se rendra sur place.

A l'occasion de l'intervention d'Alain LEPAPE, il signale qu'il est intervenu ainsi que les

parents d'élèves auprès de l'Inspection Académique afin de pallier le manque d'un professeur de français.

**Alain LEPAPE** confirme qu'un professeur a effectivement été nommé mais qu'il manque toujours des heures de français et d'anglais.

**Jean-Claude PROVOST** évoque le passage des gens du voyage. Il comprend l'agacement et la colère des riverains. Il propose à chacun d'avoir une réflexion sur ce dossier. Il a des propositions à faire (par exemple : la clôture du terrain comme à La Garenne, mais également de trouver un autre terrain de passage sur lequel, afin d'éviter les dégradations, il serait possible de mettre à disposition de l'eau, de l'électricité et des sanitaires). Il accepte d'être destinataire des remarques et propositions. Il remercie également les services techniques de la ville pour le nettoyage qui a été nécessaire après le départ des caravanes.

**Claude BOUTELET** fait observer que le terrain d'accueil de L'Aigle est régulièrement complet.

**Patrick VERDAVOINE** pense que si l'on aménage le terrain de la Liberté pour le rendre inaccessible, les gens du voyage iront s'installer ailleurs, par exemple, sur la zone d'activités. Y a t il réellement une solution ?

**Denis GUITTON** précise que les textes obligent les collectivités à disposer d'un terrain de passage. Ce qui a été exceptionnel cette fois-ci, c'est la quantité de caravanes présentes ; concernant leur stationnement, les dispositions avaient été prises, auprès des services préfectoraux, pour qu'elles quittent les lieux dans les délais impartis. Il ne s'agit pas d'un problème simple et chaque année la municipalité y met beaucoup d'énergie.

**Jocelyne DE TOMASI** reconnaît qu'il s'agit d'une gêne pour les riverains ; mais que faire ?

**Denis GUITTON** dit que chaque commune devrait prendre sa part d'accueil pour 10 à 15 jours par an. Le problème réside dans les dégradations et le manque de respect de ces personnes. Les discussions durent depuis longtemps.

**Alain CRESTAUX** indique que si l'on aménageait la place de la Liberté, cela poserait problème pour l'installation de la fête communale.

**Denis GUITTON** approuve cette remarque et dit qu'il pourrait être imaginé un système qui pourrait être occasionnellement retiré. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion du CLSPD fixée au jeudi 1<sup>er</sup> octobre.

**Jean-Jacques MONTHULE** fait remarquer que face à la succession des dégradations (services techniques, muret, parkings du parc....), il faudra réfléchir à un moment donné à la mise en place d'une vidéosurveillance.

**Denis GUITTON** signale qu'il entend de plus en plus de demandes de la part des administrés pour l'installation de caméras de surveillance. Ce point sera également évoqué lors de la réunion du CLSPD.

**Claude BOUTELET** remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et au succès de la journée du patrimoine à Rugles. Il précise que la prochaine manifestation : le salon des loisirs créatifs aura lieu les 24 et 25 octobre prochain.

**Gérard TOURNEUX**, suite aux articles parus dans la presse et aux remarques

entendues, apporte des précisions sur l'accompagnement musical de la cérémonie du souvenir de la libération de Rugles du 23 août :

- l'hymne anglais n'a jamais été joué lors des cérémonies (excepté le jour de l'inauguration de la stèle) ; si l'on souhaite que ce hymne soit joué, il faut en faire la demande auprès des anciens combattants qui l'inscriront à leur programmation.

- quant à la Marseillaise, elle est jouée une seule fois lors de la cérémonie officielle ; dans le cas présent, la cérémonie officielle a lieu à la stèle où la marseillaise y a été jouée.

Les musiciens ont été choqués par les propos entendus et ils souhaitaient faire une mise au point.

**Denis GUITTON** ajoute que la cérémonie du 23 Août 2009 a été suivie par un public aussi nombreux que l'année précédente.

**Jacques PHILIPPE** fait part d'un problème de sécurité qui a eut lieu au groupe scolaire des Petits Prés.

**Denis GUITTON** précise qu'effectivement un enfant a profité du dysfonctionnement d'une porte et d'un moment d'inattention pour échapper à la surveillance ; après un point précis sur la situation, cela ne se reproduira pas.

**Patrick VERDAVOINE** demande s'il est possible d'enlever l'enseigne « Trésor Public » sur les anciens locaux de la Trésorerie.

**Jean-Jacques MONTHULE** se charge de faire le nécessaire.

**Alain BARTHE** signale qu'il a également participé à la journée du patrimoine en tant que vice-président de la section « chemin de randonnée » de la communauté de communes du canton de Rugles en proposant une visite commentée. Il donne quelques renseignements sur les 6 parcours pédestres sur le territoire permettant la découverte de notre patrimoine.

**Denis GUITTON** le remercie pour son action dans ce domaine.

La séance est levée à 22 heures 30.